

La lettre

aux adhérent(e)s

Section finistérienne de l'Institut d'histoire sociale de Bretagne

N° 8, Mars 2020

Adresse : IHS CGT 29, Maison du peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST - Courriel : ihscgt29@orange.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Des adhérents finistériens De l'Institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

MERCREDI 1er AVRIL
à 9 h30 Maison du Peuple à BREST
Accueil des participants (café) à partir de 9H

Et ce n'est pas une blague !!! Mais simplement un choix pris par le collectif d'animation en tenant compte de la convocation de l'Assemblée générale régionale de l'IHS Bretagne qui se réunira à Lorient le 10 avril. À notre dernière AG du 10 octobre 2018, un certain nombre d'objectifs avait été fixé : efficacité, organisation, structuration, participation

Notre assemblée générale sera l'occasion de dresser le bilan de nos activités sur l'année 2019 : Mémoire Vivante ; fichier, suivi des adhérents et renforcement ; archives papiers et numériques ; photos ...

Une lettre aux adhérents « spéciale assemblée générale » sera adressée à toutes et à tous à la mi-mars.

D'ores et déjà, les inscriptions sont ouvertes. Merci de nous faire savoir, par courriel à ihscgt29@orange.fr ou au 02 98 44 37 55 (UD) si vous participez à l'AG.

Venez nombreux. Pensez à renouveler votre adhésion pour 2020 et à la proposer autour de vous.

Un apéritif et un buffet seront servis à l'issue des travaux.

Pour assurer la logistique, il est indispensable de connaître le nombre de camarades qui y participeront. N'étant pas un institut mais une section, nous ne disposons d'aucune trésorerie.



Les participants à l'AG
le 18/10/2018
devant l'exposition sur
1968 en Finistère

Sommaire

Assemblée générale

Page 1

Dossier : Il y a cent ans, les
conflits sociaux dans le Fi-
nistère

Page 2, 3, 4

DOSSIER

**IL Y A CENT ANS,
LES CONFLITS SOCIAUX
DANS LE FINISTÈRE**

En 1920, au sortir de la guerre, les salariés finistériens souffrent : les salaires permettent, à peine, de survivre. Les denrées alimentaires n'arrivent pas, les bateaux s'arrêtent rarement au port de Brest. Le chômage est massif. Pourtant, les ouvrières et ouvriers relèvent la tête, ils recréent des syndicats et se lancent dans des luttes souvent longues.

IL Y A CENT ANS, LES CONFLITS SOCIAUX DANS LE FINISTÈRE

LE CONTEXTE NATIONAL

Plus d'un million de morts, 3 millions de blessés, 600 000 invalides : la guerre de 14/18 fut un énorme cataclysme. Combien de finistériens tués ? difficile à dire. Longtemps le chiffre de 240 000 bretons morts pour la France fut avancé soit, en pourcentage, le double des autres régions. Des études récentes d'historiens, notamment Henri Gilles et Yann Lagadec, donnent une approximation de 125 000, sans doute plus proche de la réalité.

La démobilisation ne s'est pas faite pour tout le monde le 11 novembre 1918. Les soldats de moins de 32 ans ne furent rendus à la vie civile qu'en juillet 1919 ! Dans le guide du démobilisé, on pouvait lire cette phrase : « Vous vous rappellerez toujours que votre devoir est de ne réclamer le bénéfice de vos droits que dans la mesure où votre situation vous l'impose » Le mépris de classe est crûment exprimé.



Grévistes du Syndicat de Paris, réseau du Paris-Orléans, 1920

La CGT, qui menait depuis près de vingt ans des campagnes contre la guerre avait, en 1914 rejoint « l'union sacrée » (tous unis face à l'ennemi). Léon Jouhaux, son secrétaire général, avait, lors des obsèques de Jean Jaurès, officialisé cette politique.

UNE CGT PUISSANTE

La CGT passe de 400 000 adhérents avant la guerre à 1 200 000 au Congrès de Lyon en 1919. On comptera 2 400 000 en 1920. La situation est caractérisée par la transformation de la production et la hausse des prix. Ils ont

triplé voire quadruplé entre 1914 et 1920 quand la baisse des salaires avait été de 30 à 50% dès 1914. Les profits patronaux augmentent, eux, considérablement. Le chômage reste important parmi les démobilisés malgré le licenciement massif des femmes qui avaient travaillé dans les usines pendant la guerre.

Sous la pression, le gouvernement Clémenceau vote une loi portant le temps de travail à 8 heures par jour. Le patronat la qualifie de mortelle et mettra tout en œuvre pour ne pas l'appliquer.

La CFTC est créée en 1919. Dans ses statuts il est écrit : « La Confédération CFTC entend s'inspirer de la doctrine sociale définie dans Rerum Novarum⁽¹⁾. Elle entend réaliser ces transformations non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs » Comme l'a souligné Georges Frischman, membre du bureau confédéral : « Ce ne sont pas les adversaires de la CFTC qui l'accusent de prati-

quer la collaboration de classes, ce sont ses statuts ».

Le 1er mai 1920, les promesses gouvernementales, faites en février, n'ayant pas été tenues et les compagnies de chemins de fer privées ayant multiplié les licenciements, les cheminots se mettent en grève à l'appel de la Fédération CGT, nouvellement dirigée par Gaston Monmousseau.

La Confédération appuie et demande « la nationalisation des transports par voie ferrée ». Elle appelle, sur cette base, d'autres corporations à entrer en action.



Gaston Monmousseau, secrétaire général de la Fédération des cheminots

DANS LE FINISTÈRE

Le conflit des chemins de fer

Dès le 1er mai, les ouvriers du chemin de fer de la compagnie privée d'Orléans cessent le travail, suivis le 3 par les cheminots des lignes de l'État, les dockers brestois et les inscrits maritimes. Le 11, à Brest, les ouvriers du bâtiment et les métallurgistes se joignent au mouvement puis les camionneurs le 14. Tous ces conflits sont appelés par le commissaire spécial « solidarité avec le mouvement révolutionnaire déclenché à Paris, suivant la propagande de la Bourse du Travail de Brest »

Au total on comptabilise environ 1 000 grévistes dans le département, 1 500 000 en France. La répression est féroce dans tout le pays. Dans le Finistère, des grévistes seront condamnés à 15 jours de prison avec sursis et 11 révocations seront prononcées dans la compagnie d'Orléans. Pendant le conflit, l'armée est utilisée pour remplacer les grévistes.

Au Comité Confédéral National de la CGT (CCN), les partisans de l'arrêt de la grève l'emportent sur ceux qui souhaitent son élargissement. La grève cesse sans qu'aucune satisfaction ne soit donnée. Les dirigeants révolutionnaires de la Fédération des cheminots sont arrêtés pour « complot contre la sécurité intérieure et extérieure de l'État ». Les réformistes en profitent pour reprendre la direction de la Fédération.

IL Y A CENT ANS, LES CONFLITS SOCIAUX DANS LE FINISTERE

LES SALAIRES AU CŒUR DES LUTTES

Le coût de la vie augmente considérablement et les salaires ne suivent pas. La population ouvrière a faim d'autant que les denrées d'importation se font rares. Le chômage, comme dans le reste de la France, est très élevé et les indemnités chômage n'existent pas. Dans beaucoup de foyers c'est la misère.

1920 a donc vu se multiplier les grèves pour des augmentations de salaires. Plusieurs furent victorieuses. Toutes ou presque ont duré plusieurs jours voire semaines ou mois.

A MORLAIX

Les voituriers ont mené deux conflits du 12 au 23 février puis du 6 au 13 septembre. Les 37 grévistes, salariés de cinq entreprises ont obtenu 30% d'augmentation. Dans son rapport, le commissaire spécial écrit : « *Les résultats obtenus par les grévistes vont encourager diverses corporations à demander des relèvements de salaires* »⁽²⁾.

Les métallurgistes cessent le travail du 19 au 24 mars. 70 grévistes pour treize entreprises touchées. Le succès est au rendez-vous : augmentation de salaires et heures supplémentaires payées 33% de plus.

Les peintres : 23 grévistes, du 2 au 19 avril, sur les 27 que comptent les six entreprises concernées. Le salaire journalier passe de 15 à 18 francs.

Les tanneurs, à l'issue d'une grève du 21 septembre au 2 octobre, obtiennent satisfaction sur les salaires. Même remarque du commissaire spécial que pour les voituriers.

A QUIMPER

Effervescence dans le bâtiment

Du 2 février au 10 mars, les menuisiers, au bout de 5 semaines, obtiennent une victoire totale : journée de 8 heures, augmentation des salaires de 25%, majoration de 50% pour l'heure de nuit. Pour les travaux à l'extérieur, la journée de travail commence et finit à l'octroi (entrée de la ville) et non plus sur le chantier.

Du 22 mars au 24 juin, les couvreurs-zingueurs entrent, à leur tour, dans l'action : 14 semaines de grève ! Ils obtiennent la journée de 8 heures, l'augmentation des salaires et une majoration des heures supplémentaires de 50%. Pendant ce temps, une partie des grévistes rejoint le nord de la France où le travail est abondant et les salaires supérieurs. Les autres « *se livraient à des travaux particuliers se rapportant à leur métier* »⁽³⁾.

Du 12 au 17 juillet, c'est au tour des maçons. Ils demandent 2 F de l'heure, comme dans quelques entreprises, contre 1,70 F pour la grande majorité. Les patrons refusent cette revendication avec « *comme raison que si les ouvriers maçons ont gain de cause, toutes les corporations du bâtiment... demanderont 2 F de l'heure et les grèves succéderont aux grèves* »⁽⁴⁾.

Dans les autres corporations quimpéroises

23 boulangers sur 25 se mettent en grève, le 28 avril, pour l'augmentation des salaires. Le Préfet fait venir 30 boulangers militaires pour « *fabriquer la plus grande quantité de pain possible* »⁽⁵⁾. Cette situation contraint les grévistes à reprendre le travail le 2 mai sans le moindre conquies.

Les ouvriers de l'usine électrique engagent l'action le 20 septembre. Le travail étant effectué par des manœuvres, ils reprennent le 23.

Les ouvrières et manœuvres de l'usine de filature Fay-Sazilly à Ergué Armel cessent le travail à 100% le 12 octobre. 99 grévistes : 92 femmes et 7 hommes. Le patron de combat ne lâche rien au prétexte que les revendications n'avaient pas été déposées. La grève s'arrête le 18 octobre.

A BREST

Depuis près de 3 mois, la grande majorité des dockers est au chômage. Les bateaux prévus à Brest sont détournés vers d'autres ports. Le 10 janvier, ils manifestent et le 14, une centaine d'entre eux arrive avec pelles et pioches pour démolir les fortifications avoisinant le château. Les nombreuses « forces de l'ordre » les en empêchent.

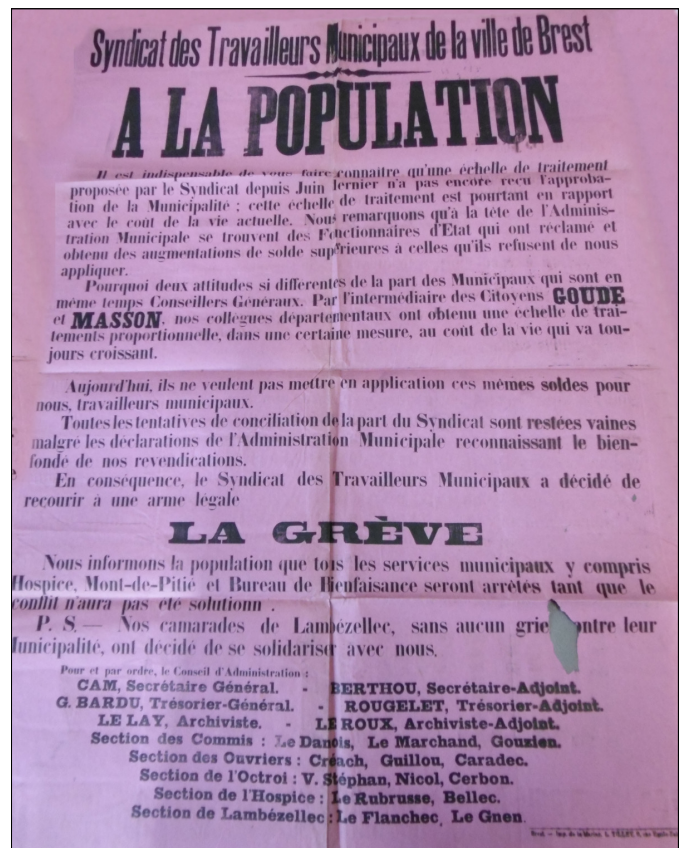
Le Préfet demande alors au ministre de dérouter des navires vers Brest pour donner du travail aux dockers et pour « remédier en même temps à la situation difficile de mon département au point de vue ravitaillement ».

À l'arsenal, pendant ce temps, des grèves perlées se déroulent aux bâtiments en fer et dans les ateliers à bois. Dans un tract, le syndicat écrit : « L'administration... nous jette des salaires de famine. A vous tous de nous dire si vous voulez crever de faim au meeting du lundi 12 janvier salle des fêtes »

Chez les ouvrières et ouvriers tailleurs, on comptabilise 160 grévistes (45 hommes, 82 femmes et 33 enfants) du 31 mars au 8 avril, contre la vie chère et pour 30% d'augmentation de salaire. Ils obtiendront 15% soit 14 F/jour pour les hommes, 4 à 9 F/jour pour les femmes, de 1,50 à 2F pour les enfants !

Du 3 au 6 novembre, 400 ouvriers et employés communaux se mettent en grève. Ils réclament une échelle de traitement proportionnelle au coût de la vie que viennent d'obtenir les personnels du département. Au bout de 3 jours, un accord est conclu et le travail reprend.

Pendant la grève, l'État civil et le service des eaux étaient assurés par des marins. Le personnel de l'hospice était aidé par des infirmiers militaires.



Tract du syndicat des travailleurs municipaux de la ville de Brest

IL Y A CENT ANS, LES CONFLITS SOCIAUX DANS LE FINISTERE

DANS LES CONSERVIERIES

Les manœuvres d'usines de conserves alimentaires de Douarnenez, soit 220 hommes et 40 enfants, entrent en grève le 3 février. Le 12 février, un accord est signé avec les employeurs : les salaires passent de 8 à 10 F/jour pour les hommes et de 4 à 5 F/jour pour les enfants. Les grévistes s'engagent à ne réclamer aucune augmentation jusqu'au 30 juin. Passé ce délai, si une hausse des produits de première nécessité - définis dans l'accord - dépassait les 10%, une commission arbitrale examinerait les augmentations.

Au 30 juin, les délégués, constatant une augmentation de 47% des prix des produits indiqués, demandent donc cette augmentation. Les employeurs, évidemment, refusent.

A LA POPULATION DE DOUARNENEZ et Environs

Après vingt jours de pourparlers avec le Syndicat des Fabricants de Conserves de Douarnenez, nous sommes arrivés à ce résultat : **Rupture du Contrat du 11 février 1920, signé d'une part, par une délégation patronale et d'une autre, des ouvriers manœuvres.**

Le motif de cette rupture par les Patrons, le voici : Etant donné que les ouvriers-manœuvres se sont mis en grève par solidarité pour leurs deux camarades renvoyés de l'usine de M. Ramp, nous considérons que ces derniers ont renié leur signature et reprenons notre entière liberté.

Par là, les patrons qui sont solidaires les uns des autres, se conformant aux décisions prises au sein de leur syndicat, veulent nous enlever le droit de nous défendre sous prétexte que nous sommes des travailleurs. Nous leur avons fait voir lundi 12 courant que nous entendions avoir les mêmes droits qu'eux et qu'il existe aujourd'hui, entre travailleurs de Douarnenez, cette solidarité indispensable pour pouvoir se défendre et que dans l'avenir le même geste se produira si nous nous trouvons devant le même fait.

Voici maintenant les conditions de salaires que nous offrent les patrons par rapport à celles que nous leur réclamons : **Les patrons, dans une lettre adressée à M. le Juge de Paix de Douarnenez, estiment que le coût de la vie s'est amélioré depuis le 11 Février dernier et nous offrent 1 fr. 15 de l'heure au lieu de 1 fr. - Preuve de mauvaise foi ! D'un côté, ils reconnaissent que le coût de la vie a diminué et de l'autre, malgré cette situation, ils nous offrent une augmentation de salaire de 0 fr. 75 de l'heure.**

Les ouvriers manœuvres ayant, par la volonté des patrons, retrouvé leur liberté au point de vue contrat réclament 1 fr. 75 de l'heure ce qui représente un salaire journalier de 14 francs pour 8 heures de travail.

Ménagères qui êtes chargées de subvenir à l'entretien d'un ménage de : mari, femme et 3 enfants, répondez à cette affiche si elle a exagéré en demandant ce salaire de 14 francs. Nous croyons pouvoir répondre à l'avance pour vous que ce chiffre de 14 francs est encore insuffisant pour que les estomacs de vos petits enfants ne souffrent d'aucune privation.

D'accord avec nous, Population de Douarnenez, nous espérons qu'aucune volonté ne s'opposera à la nôtre et tous préparons-nous à la lutte.

Pour le Syndicat des Manœuvres : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le 16 juillet c'est, à nouveau, la grève. Les patrons répondent par le lock-out. 1 500 personnes (essentiellement des femmes mettant les sardines en boîtes) ne peuvent plus travailler. D'autre part, le commissaire spécial note, dans son rapport au Préfet : « *La fatigue et la faim, plutôt, ont gagné les grévistes* ».

Le travail reprend le 2 août. Les grévistes ont quand même

obtenu une rémunération passant de 10F à 11,50 F/jour pour les hommes et de 5F à 7 F/jour pour les enfants. Deux ouvriers licenciés « parce que syndicalistes » sont repris dans une autre entreprise.

Les sardinières d'Audierne et Plouhinec, soit 690 femmes, décident de faire grève le 3 septembre à Audierne, le 6 à Plouhinec. 80 hommes, effectuant un travail différent, ne se joignent pas au mouvement.

Au cours du conflit, 500 femmes, environ, créent leur syndicat. Les hommes ne sont pas syndiqués. Les ouvrières demandent 0,70 F/heure au lieu de 0,50. Par solidarité, les pêcheurs des deux communes n'iront pas en mer pendant 3 jours.

Le travail reprend les 15 et 16 octobre sur la base d'un salaire de 0,65 F/heure.

TOUJOURS ET ENCORE : SALAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL

Le 10 février, 60 maçons de cinq entreprises de Douarnenez cessent le travail. Ils revendiquent la revalorisation des salaires, la journée de 8 heures, la suppression du travail du dimanche et les heures supplémentaires payées + 50 %. Ils reprennent le travail le 19 ayant obtenu la journée de 8 heures et une augmentation de salaire de 25%

Une grève se déclare le 21 février chez les menuisiers, ébénistes et charpentiers de Douarnenez, Tréboul, Ploaré et Pouldavid. Elle se termine le 29 avec succès puisque les salaires horaires passent de 1,20 F à 1,50 F.

A Quimperlé, 50 menuisiers, la totalité des effectifs, sont en grève du 15 mars au 6 mai soit près de deux mois. Leur salaire passera de 1,5 F à 2 F de l'heure plus 3 F/jour de découpage et de déplacement.

Les ouvriers du bâtiment de Concarneau et de Beuzec-Condou soit 250 salariés dont 50 enfants (la totalité des effectifs des 10 établissements concernés) entament une grève le 5 juillet pour les salaires. Dès le début, les 2/3 d'entre eux partent dans le nord de la France où le travail est abondant et les salaires bien supérieurs. Le 10 août, c'est la reprise. Dans certaines entreprises des augmentations de salaires sont obtenues, dans d'autres, non.

Dans certaines corporations, la CGT, ayant des dirigeants réformistes, freine la volonté de lutte. Cette position se traduit par de graves déchirements internes et, à l'initiative des réformistes, par l'exclusion des minoritaires en passe de devenir majoritaires dans la Confédération. Ce sera la scission en 1921 et la création de la CGTU ... mais c'est un autre pan de l'histoire.

1. Encyclique papale de 1891 qui définit la doctrine sociale de l'Eglise
2. Le commissaire spécial est le prédécesseur des renseignements généraux
3. Archives départementales du Finistère 10M50
4. Id
5. Id

Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

Adhésion 2020 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle : 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse

Courriel..... Téléphone

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, Maison du Peuple, 2, place Edouard Mazé, 29200 Brest. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.